

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

MINISTRE DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Institut de Recherches Médicales  
et d'Etudes des Plantes Médicinales



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work - Fatherland*

MINISTRY OF SCIENTIFIC  
RESEARCH AND INNOVATION

Institute of Medical Research  
and Medicinal Plant Studies

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

\*\*\*\*\*

**ADDITIF N°001/DG/IMPM/2025 DU 05 SEPTEMBRE 2025  
SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°001/AONO/IMPM/CIPM/2025 DU 13 AOUT 2025 POUR  
L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE A  
L'INSTITUT DE RECHERCHES MEDICALES ET D'ETUDES  
DES PLANTES MEDICINALES (IMPM)**

MAITRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR GENERAL DE L'IMPM

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE L'IMPM

EXERCICE : 2025

IMPUTATION : -59-192-474-73-11-10-222301

# **ADDITIF N°001/DG/IMPM/2025 DU 05 SEPTEMBRE 2025**

**Suite à l'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/IMPM/CIPM/2025 du 13 Août 2025 pour l'acquisition de matériel informatique à l'Institut de Recherches Médicales et d'Etudes des Plantes Médicinales (IMPM)**

## **1. Objet de l'Additif**

Le présent additif a pour objet la modification des points cités dans le tableau ci-contre du présent Dossier d'Appel d'Offres.

A cet égard :

<b>Au lieu de (Ancien) :</b>	<b>Lire (Nouveau) :</b>
<b>Article 12 : Remise des offres (AAO)</b> Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au service des Marchés Publics de l'Institut de Recherches Médicales et d'Etudes des Plantes Médicinales (IMPM), au plus tard le 05 Septembre 2025 à 14 heures.	<b>Article 12 : Remise des offres (AAO)</b> Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au service des Marchés Publics de l'Institut de Recherches Médicales et d'Etudes des Plantes Médicinales (IMPM), au plus tard le 10 Septembre 2025 à 14 heures.
<b>Article 14 : Ouverture des plis (AAO)</b> L'ouverture des plis se fera en un temps, le 05 Septembre 2025 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'IMPM dans la salle de réunion sise à la Direction Générale de l'IMPM/Ngoa-Ekélé, dans l'enceinte du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.	<b>Article 14 : Ouverture des plis (AAO)</b> L'ouverture des plis se fera en un temps, le 10 Septembre 2025 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'IMPM dans la salle de réunion sise à la Direction Générale de l'IMPM/Ngoa-Ekélé, dans l'enceinte du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.
<b>15. Critères d'évaluation (AAO)</b> <b>15.1 Critères éliminatoires :</b> - de l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis	<b>15. Critères d'évaluation (AAO)</b> <b>15.1 Critères éliminatoires :</b> - de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis
<b>Article 26 : Ouverture des plis et recours (RGAO)</b> 26.7. En cas de recours, tel que prévu par la réglementation des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Chef de la structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.	<b>Article 26 : Ouverture des plis et recours (RGAO)</b> 26.7. Le recours doit être adressé au Comité de l'Examen de Recours avec copies au Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégue, au Président de la Commission de passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la Régulation des marchés publics et à l'Autorité chargé des Marchés Publics.
<b>Article 40 : Signature du marché (RGAO)</b> 40.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente, pour examen et avis, le cas échéant, au visa préalable du Ministre en Charge des Marchés Publics.	<b>Article 40 : Signature du marché (RGAO)</b> 40.1. Inexistant (article 9 (g) du Code des Marchés Publics).
<b>Article 11 : Ordres de Services (CCAP)</b> - Absents	<b>Article 11 : Ordres de Services (CCAP)</b> 11.6. Une copie dudit Ordre de Service est transmise au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'Organisme chargé de la Régulation.
<b>Article 32 : Résiliation du marché (CCAP)</b> Le présent Marché peut être résilié dans les conditions et	<b>Article 32 : Résiliation du marché (CCAP)</b> Le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 est

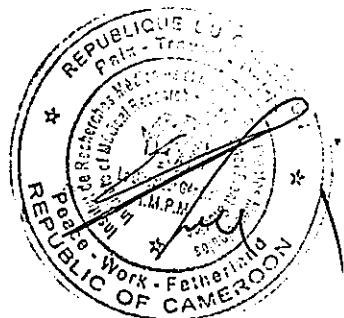
formes prévues à la section III du titre IV du décret n°2004/275 du 24 septembre 2004.	abrogé
<b>15. Critères d'évaluation (AAO)</b> <i>15.2 Critères essentiels :</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La présentation de l'offre ;</li> <li>2) références du soumissionnaire ;</li> <li>3) Capacité financière ;</li> <li>4) Preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et ST paraphés et signés à la dernière page) ;</li> <li>5) Le personnel, le cas échéant ;</li> <li>6) Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique) ;</li> <li>7) Planning et délai de livraison ;</li> <li>8) Période de garantie.</li> </ol>	<b>15. Evaluation criteria (AAO)</b> <i>15.2 Essential criteria:</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Presentation of the offer;</li> <li>2) References of the tenderer;</li> <li>3) Financial capacity;</li> <li>4) Proof of acceptance of the contract conditions (SAC and TC initialed and signed on the last page);</li> <li>5) Staff, if applicable;</li> <li>6) After-sales service (availability of spare parts, repair workshop, technical staff, etc);</li> <li>7) Delivery schedule and deadline;</li> <li>8) Warranty period.</li> </ol>

**2. Les dispositions du Dossier d'Appel d'Offres non modifiées par le présent Additif demeurent inchangées.**

**AMPLIATIONS :**

- MINMAP
- ARMP ;
- Président de la CIPM/IMPM ;
- Affichage/Archives/Chrono.

Yaoundé, le 05 septembre 2025  
**Le Directeur Général de l'IMPM,**  
*(Maitre d'Ouvrage)*



*Prof. Jean-Louis Etienne Oyono*